

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 2 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 24 Février 2017

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, BRIENS Guillaume, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, MAUME Simone, PROUX Manuel, RENOUE Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSÉS : BENIT Julien, PUAUD Hélène

Secrétaire de séance : Magalie GROLLEAU

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Au cours de sa séance du 2 Mars 2017, le Conseil Municipal :

- a désigné comme Secrétaire de séance Madame Magalie GROLLEAU,
- a approuvé le compte rendu de la réunion du 2 Février 2017,

1. Acquisition de terrains au lieu-dit « Patis de la Charbonnière »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de faire l'acquisition des parcelles suivantes au prix fixé par les Domaines, à savoir 157 000 €, indemnités d'éviction incluses :
 - ✓ Section D 744 d'une contenance de 16 442 m²,
 - ✓ Section ZP 11 d'une contenance de 46 940 m²,
 - ✓ Section ZP 12 d'une contenance de 8 150 m²
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017,
- donne l'autorisation au Maire pour la signature de l'acte auprès de l'Etude de Maître VEILLON, Notaire à Sainte Hermine,
- donne l'autorisation au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

2. Projet de construction d'une école :

➤ Passation d'une convention avec la SPL pour une étude de faisabilité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable concernant le lancement du projet de construction d'un groupe scolaire et d'un accueil périscolaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :
 - 3 850,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité (tranche ferme)
 - 2 100,00 € HT pour la réalisation du programme (tranche optionnelle)
- précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2017 à l'article 2031 opération 58 « Construction d'un groupe scolaire et d'un accueil périscolaire »,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

3. Ouverture des crédits au quart des inscriptions budgétaires 2016 sur le compte 20

Le Conseil Municipal a accepté l'ouverture anticipée de crédits au Budget Principal au titre de la procédure de l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation maximale d'ouverture de crédits étant déterminée comme suit :

➤ Crédits inscrits au budget 2016 - **chapitre 20** : 38 688 euros
soit un montant de 9 672 € représentant un quart des crédits

4. Acquisition de matériels alternatifs au désherbage chimique :

➤ **Demande de subvention auprès du SIAEP de l'Angle Guignard et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne l'autorisation au Maire pour la signature de la convention à passer avec le SIAEP de l'Angle Guignard dans le cadre de l'accompagnement à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires,
- Décide de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'acquisition de matériels alternatifs au désherbage chimique,
- Donne l'autorisation au Maire pour entreprendre les démarches et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

5. Affectation et distribution des revenus des terres de Bois Gâts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'arrêter le nombre des ayants droits à 443,
- De fixer à 6 euros 50 la part de chacun des ayants droits,
- De charger Monsieur le Maire de mener à bien la distribution des revenus qui se fera en Mairie,
- Que le choix du bien d'équipement se fera ultérieurement.

6. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés.

7a. Extension de la Zone Artisanale :

➤ **Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension du réseau électrique à passer avec le SYDEV**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne l'autorisation au Maire pour la signature de la convention n° 2017.EXT.0105 avec le SYDEV.

7b. Extension de la Zone Artisanale :

➤ **Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension du réseau d'eau potable à passer avec Vendée Eau**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne l'autorisation au Maire pour la signature de la convention n° 09.003.2017 avec Vendée Eau.

8. Délégation du Droit de Préemption Urbain au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, « d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ».

Fait à la Réorthe, le 8 Mars 2017

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**

